



Neuchâtel, le 28 juin 2017

Retour sur la session des 27 et 28 juin 2017 du Grand Conseil neuchâtelois

[ordre du jour de la session des 27 et 28 juin](#)

L'intégralité des débats est à retrouver en images [ici](#)

Gestion financière de l'État pour l'exercice 2016 (17.014)

Des mécanismes financiers inadaptés à la réalité du canton

La députée Martine Docourt a présenté la position du groupe socialiste.

« [...] Les discussions sur l'assainissement des finances premier volet, il y a tout juste une année, puis celles sur le budget 2017 accompagné d'un deuxième volet, ne se sont pas déroulées dans un climat des plus propices au compromis. Le débat à l'ordre du jour aujourd'hui n'apparaît pas non plus des plus aisés.

L'aggravation préoccupante de la situation financière de l'Etat découle essentiellement d'une importante diminution des recettes fiscales pour les personnes morales, conséquence d'une crise économique qui a conduit les entreprises exportatrices de notre canton à voir leurs exportations réduites.

Il nous apparaît important de souligner que la diminution des recettes n'est pas le corollaire de la réforme fiscale comme certaines et certains en sont encore convaincus. Au contraire, la réforme, malgré la crise traversée, nous permet de figurer avec des montants de recettes supérieurs à ceux d'avant la réforme, une période pourtant nettement plus faste pour l'économie. Les chiffres sont clairs à ce propos.

Du côté des personnes physiques, le groupe socialiste s'inquiète de la diminution des recettes, une diminution qui passerait presque inaperçue, éclipsée qu'elle est par les 20 millions de rentrées supplémentaires dues à l'amnistie fiscale. Ces chiffres cachent en effet un nouveau paradoxe neuchâtelois. Alors que, d'un côté, une partie de la population neuchâteloise traverse des moments difficiles (chômage qui peut conduire à avoir recours à l'aide sociale par exemple), d'un autre côté, une minorité de Neuchâteloises et Neuchâtelois, alors qu'ils étaient en possession de montants importants, n'étaient pas prêts à les déclarer. Si la situation est régularisée ou en voie de l'être pour certains, nous espérons que de telles pratiques tendront à se marginaliser. Car, tous ces montants non taxés sont autant de revenus perdus pour l'Etat. Dans le contexte socio-économique actuel, ces dissimulations sont d'autant plus choquantes que le manque de revenu qu'elles induisent est bien souvent, par ricochet, synonyme de coupes dans les prestations étatiques. Avec des conséquences directes sur les plus démunis, les autorités étant privées des moyens nécessaires pour accomplir leur tâche.

Si toutes ces personnes payaient et donc jouaient le jeu de la solidarité, nous pourrions nous économiser de grands débats de hausse et de baisse de la fiscalité. Sur ce sujet, il en va de la responsabilité de chacune et chacun de ne pas donner de l'impôt l'image d'une taxe injustifiée mais bien d'un outil de redistribution des richesses qui, débarrassé des tricheurs, profiteraient davantage à l'ensemble des contribuables.



Observant les signes précoces d'une année difficile en terme financier, nous ne pouvons que constater que le Conseil d'Etat a tout mis en œuvre pour ne pas accentuer le déficit annoncé. Dans ce sens, nous ne pouvons que le féliciter des efforts accomplis dans le domaine de la gestion financière. Nous observons que les comptes sont tenus avec une certaine rigueur. Nous en profitons pour remercier l'ensemble de l'administration qui œuvre en ce sens.

Ces différentes observations font que le groupe socialiste acceptera le décret sur les comptes qui nous est soumis aujourd'hui.

Toutefois, nous aimerions rappeler que ces comptes sont aussi le fruit du budget et des mesures prises à l'encontre des plus démunis et de l'ensemble de la fonction publique. En effet, alors que la droite demandait des réformes urgentes, elle décida de plafonner le nombre de collaborateurs de l'administration. Les mêmes collaborateurs qui sont pourtant appelés à être les premiers artisans des réformes urgentes demandées. Ceci toujours dans un but d'améliorer la situation financière de l'Etat.

Etonnamment, c'est également dans ce contexte budgétaire difficile que le terme « recettes » est devenu totalement taboue pour la droite de l'hémicycle. Ce n'est pas pour autant que la gauche, même minoritaire, allait baisser les bras. Elle qui avait tenté de se faire entendre sur ces éléments durant toute la législature précédente.

Nous voilà au début d'une nouvelle législature. Les majorités ne sont plus aussi claires et la situation financière est toujours difficile. Les signes d'une reprise économique sont visibles dans le domaine de l'horlogerie, mais, même si cette reprise est confirmée, ce que nous appelons de nos vœux, les indicateurs financiers au niveau cantonal patienteront encore certainement plusieurs années avant de reprendre une pente ascendante.

Dans ce contexte, la réflexion doit être poursuivie pour trouver des solutions et améliorer la situation financière de notre canton. Nous restons convaincus que cela doit se faire en intégrant le volet des recettes. Et surtout sans coupes linéaires, les répercussions de chaque décision devront et pourront, nous l'espérons, être connues. Les Neuchâtelois-e-s doivent savoir quelles sont les conséquences de nos décisions.

L'exercice financier qui se termine démontre, par ailleurs, que nos mécanismes financiers ne sont pas adaptés à la situation que connaît notre canton. Nous sommes convaincus que nous devons adapter nos mécanismes financiers en les assouplissant. Ceci principalement dans le domaine des investissements, domaine où tout le monde s'accorde à dire le manque est criant. Laisser davantage de place aux investissements serait le signal de la volonté d'assumer une réelle politique de relance.

Une politique de relance qui passe également par un soutien affirmé dans des domaines tels que la transition énergétique ou la culture par exemple. Nous aurons l'occasion de reparler de ce dernier domaine lors de cette session alors que pour le premier, nous espérons que le Conseil d'Etat mettra tout en œuvre à l'échelle cantonale pour être en accord avec la population neuchâteloise, après sa forte acceptation de la stratégie énergétique 2050.

La mise en place d'une dynamique constructive est nécessaire. Elle ne pourra prendre corps qu'en dialoguant avec les communes. Le politique du fait accompli n'a jamais été une option envisageable, le



Conseil d'Etat ne pourra pas faire l'impasse sur le nécessaire dialogue avec les partenaires incontournables. Nous attendons également du Conseil d'Etat qu'il joue un rôle important pour garantir l'équilibre entre les communes.

Nous sommes convaincus que les défis de cette législature sont certes gigantesques, mais en aucun cas insurmontables si nous décidons de tirer tous à la même corde. » •

Le Projet de décret portant approbation des comptes et de la gestion pour l'exercice 2016 a été adopté par 107 voix sans opposition.

Rémunération des curatrices et curateurs (14.046)

Un système qui devait être revu

La députée Corine Bolay Mercier a exposé la position du groupe socialiste.

« [...] Le groupe socialiste a longuement examiné le projet de loi portant modification de la Loi concernant les autorités de protection de l'adulte et de l'enfant actuelle.

La majorité du groupe socialiste soutiendra le projet de loi, une minorité du groupe s'abstiendra.

Pour le groupe socialiste, l'aspect social lié à la curatelle est essentiel. Le vieillissement, la maladie, le handicap ou les accidents de la vie peuvent rendre une personne vulnérable, fragile et provoquer des difficultés dans les domaines administratifs, social ou encore financier. La curatelle assure protection et assistance à la personne qui rencontre ces difficultés et constitue donc un pilier important du vivre-ensemble

Le système actuel de rémunération des curateurs ne semble toutefois plus adapté. Pour plusieurs raisons.

Premièrement, le système de tarification actuel entraîne des différences importantes dans la rémunération. Le manque de transparence actuel ne garantit effectivement pas une équité de traitement, ce qui a des conséquences non seulement pour le curateur, mais aussi et surtout pour la personne dont il s'occupe. Il est par ailleurs mentionné dans le rapport que l'APEA a peu, voire aucun, pouvoir d'appréciation en ce qui concerne les mandats gérés par le SPAJ. Ce qui est non seulement contraire à l'art. 404 CCS al. 2 qui stipule que l'autorité de protection de l'adulte et de l'enfant doit tenir compte de l'étendue et de la complexité des tâches pour fixer la rémunération, mais qui entraîne aussi des difficultés financières, puisque les forfaits pratiqués sont insuffisants.

Deuxièmement, le système actuel engendre une autre difficulté, celle des charges de plus en plus lourdes pour l'Etat. Entre 2007 et 2016, en 9 ans, les charges ont plus que quadruplé ! En raison de l'augmentation du coût moyen par curatelle (qui triple en 9 ans) et du nombre croissant de curatelles (en 9 ans, une augmentation de 50%).



Articuler des chiffres ne suffit pas, nous le savons tous, pour expliquer cette augmentation. La fragilité socio-économique de la population neuchâteloise, la nouvelle politique de maintien à domicile, la diminution des prises en charge de curatelles par le CSP ou d'autres institutions constituent certainement des réponses à l'augmentation du nombre de curatelles dans notre canton depuis 2007. En ce qui concerne l'augmentation du coût moyen par curatelle, là aussi la fragilité socio-économique de la population neuchâteloise est un facteur explicatif. Mais le mode de rémunération aussi. C'est précisément ce point auquel le présent projet de loi tente d'apporter une réponse.

Pour la majorité de notre groupe, le nouveau système repose sur un tarif unifié et permet aux APEA de fixer des honoraires de manière uniforme et transparente. Les fourchettes proposées permettent également une souplesse. Ce nouveau modèle de rémunération s'est inspiré principalement du modèle jurassien, après analyse d'autres réglementations cantonales qui semblent bien plus compliquées. Ce n'est donc, pour la majorité de notre groupe, ni farfelu de reprendre un système qui fonctionne bien - les autorités compétentes du canton du Jura ont confirmé que le système en vigueur donnait satisfaction à tous les acteurs concernés – ni incohérent de reprendre un modèle appliqué à une population similaire à la nôtre, au niveau démographique et socio-économique.

Un point important dans ce projet de loi concerne la notion d'indigence. Pour plus de la moitié des curatelles décidées par l'APEA, les revenus et la fortune disponibles ne permettent pas de rémunérer l'activité de la curatrice ou du curateur et sont donc à la charge de l'Etat. Comme la définition de l'indigence n'existe pas aujourd'hui, il arrive que l'APEA ne porte pas la même appréciation sur des situations pourtant identiques, ce qui n'est pas acceptable en raison des inégalités de traitement que cela entraîne. La définition de la notion d'indigence constitue donc un point important du projet de loi.

L'amendement à l'art. 31 G sera soutenu par la très grande majorité de notre groupe.

Pour terminer, la très grande majorité de notre groupe estime qu'il est temps d'avancer dans ce dossier, ce d'autant plus que tous les projets antérieurs de réforme la LAPEA dans le domaine de la rémunération des curateurs ont échoué depuis environ 12 ans.

Une minorité de notre groupe juge toutefois que ce nouveau système est à même de décourager de futurs curateurs. Elle estime que les fourchettes proposées ne sont pas attractives et ne couvrent pas les frais effectifs des mandats de curatelle et craint que le nouveau système apportera plus de problèmes qu'il n'en résout. Comme je l'ai annoncé, cette minorité s'abstiendra. » •

Le projet de loi amendé a été adopté par 81 voix contre 16.



Sites pollués : état des lieux et financement (17.011)

Une avancée à confirmer

La députée Martine Docourt a livré la position du groupe socialiste.

« [...] Le 31 août 2011, le Grand Conseil acceptait la motion du groupe socialiste 10.158 « Gestion des sites pollués ». Cette motion demandait d'étudier la mise en place d'un fonds afin de traiter la thématique des sites pollués.

Dans le rapport 14.608 Rapport de la commission de gestion au Grand Conseil concernant la suite à donner aux motions accepté par le Grand Conseil, il était indiqué qu'une réponse serait donnée durant l'automne 2016.

Durant le processus budgétaire, une année après l'échéance du délai évoqué par le Conseil d'Etat, nous n'avions pu que constater que rien n'avait été soumis au Grand Conseil, c'est pourquoi nous avons déposé un projet de loi qui taxait les matériaux lors de leur mise en décharge, projet repris essentiellement de la loi bernoise et dans une moindre mesure d'éléments des lois fribourgeoise et jurassienne dans le domaine des déchets.

Suite à ce dépôt, le Conseil d'Etat avait proposé une alternative qui était d'utiliser le fonds sur les eaux. Le principe n'ayant pas suscité d'oppositions au sein de la commission des finances, un amendement au budget de 4 millions avait été accepté.

Nous remarquons par ce bref historique que le Conseil d'Etat a mis un certain à donner une réponse satisfaisante à cette problématique. Cette lenteur a eu comme conséquence que le canton de Neuchâtel est à la traîne en matière de gestion de ses sites pollués. Un nombre important de sites doit encore être investigués, ceci afin de déterminer s'il y a un besoin d'assainissement ou de surveillance. Ce risque ayant été observé, une provision avait été constituée dès 2015.

Le projet de financement qui nous est soumis permettra de traiter de la thématique des sites pollués avec un financement plus pérenne. Le fonds sur les eaux montrant une marge de manœuvre confortable, plusieurs millions seront à disposition pour mettre tout en œuvre quant à la gestion de cette tâche découlant du droit fédéral.

Nous sommes toutefois un peu perplexes quant aux montants indiqués dans le rapport du Conseil d'Etat. En effet, un grand nombre de sites figurant au cadastre des sites pollués étant à la charge de l'état n'ont pas encore été investigués. Tant que les résultats de ces investigations ne sont pas connus, il n'est pas possible de connaître de manière sûre les montants pour des assainissements ou surveillances à prévoir. De plus, par le retard pris, les cas en présence de coûts de défaillance ne pourront qu'augmenter.

Comme convenu lors des travaux de la commission, le rapport discuté aujourd'hui est le premier volet et ne traite que du volet financier. Le deuxième volet traitera de la gestion de ces sites au sens large et de son cadre réglementaire qui permettrait, dans certains cas, de protéger le canton de coûts de défaillance possibles. Des réponses claires doivent être apportées sur la planification prévue pour l'investigation, la surveillance et finalement la surveillance des sites pollués à la charge du canton. Si, après discussion au sein de la commission, nous considérons que les montants présentés dans le rapport ne devaient pas être suffisants, nous nous réservons la possibilité de revenir avec des propositions d'autres financements.



Malgré une note du département, les commissaires ne sont toujours convaincus des explications apportées quant au montant de la provision décrit. Comment se fait-il que le montant de cette provision est de 13.5 millions aux comptes 2016 alors qu'elle figure à 9.6 millions dans le rapport. Nous attendons encore des réponses de la part du Conseil d'Etat à ce sujet.

Nous aimerions rappeler l'importance de prendre en main la thématique des sites pollués. En répondant aux exigences fédérales, nous pourront réparer les erreurs du passé et garantir des eaux souterraines et de surface ainsi que de l'air ambiant sur les lieux de travail de qualité et tout en préservant la fertilité des sols. Ce qui permettra également de valoriser des surfaces importantes dans la politique d'aménagement du territoire. De plus, les montants engagés dans ces procédures permettront de faire participer des entreprises locales tels que des bureaux d'études ou des entreprises de construction.

Le groupe socialiste soutiendra le projet de loi tout comme le classement de la motion, mais se réjouit des travaux au sein de la commission, qui permettront de clarifier certaines zones d'ombre. [...] » •

Le projet de loi a été adopté par 87 voix contre 22

Recommandation du groupe socialiste « Pour des états généraux de la culture » (17.119)

Pourquoi se résigner alors que nous disposons d'une richesse culturelle immense dans notre canton

Il est revenu à la députée Martine Docourt d'exposer la position du groupe socialiste.

« [...] Il y a quelques semaines se terminait la campagne pour l'élection de nos parlement et exécutif cantonaux. Au cours de cette campagne, le thème de la cohésion cantonale a souvent été abordé. Sans qu'il ne soit proposées de solutions miracles, toutes et tous les candidats ont néanmoins essayé d'élaborer des pistes plus ou moins crédibles pour parvenir à cet idéal. Si tout le monde conviendra que la cohésion est un socle essentiel sur lequel construire, cette même cohésion se nourrit des autres thèmes qui font notre canton. Ainsi, selon notre groupe, une grande absente des débats de la campagne aura été la culture. Culture qui pour nous est pourtant incontournable, qui plus est dans le contexte actuel.

Pour le groupe socialiste, qui n'a pas cessé d'en répéter l'importance tout au long de la législature précédente, la culture est le ciment de notre société, ce qui nous unis, nous fait vivre, rêver, échanger, nous questionner et surtout nous comprendre. La notion de vivre-ensemble est indissociable de celle de la culture, une culture qui dépasse les clivages, dépasse les régions. La récente semaine festive « chapeau haut, chapeau bas », mise sur pied par plusieurs compagnies et théâtres neuchâteloises, en est la parfaite démonstration.

Par le biais de la recommandation qui vous est soumise, le groupe socialiste souhaite donner un élan positif à notre canton, en réinventant notre façon de faire de la politique et pourquoi pas en marquant l'histoire ? Par ailleurs, l'occasion est belle, par le biais de la culture, de sortir notre canton de la situation morose dans laquelle certains aiment à l'enfermer, car, comme le mentionnait un rapport de l'OFS, la culture rend heureux. Alors pourquoi ne pas en profiter ? Alors que nous traversons une période difficile économiquement, il est



plus que jamais important de rappeler que chaque franc investi dans la création rapporte, et ceci de manière importante comme le soulignait encore récemment une étude de la Haute Ecole de Gestion de Genève. En produisant une valeur ajoutée de 4.5 milliards, la culture genevoise se place devant l'horlogerie, la construction et l'industrie chimique. L'exemple genevois existe, d'autres aussi, alors pourquoi ne pas s'en inspirer ?

Pourquoi se résigner alors que nous disposons d'une richesse culturelle immense dans notre canton ?

L'organisation d'états généraux de la culture par discipline artistique permettra de réunir et d'ouvrir le processus à tous les acteurs culturels de manière transparente et publique surtout. Cela permettra de disposer de la meilleure cartographie des activités culturelles du canton. En procédant comme le suggère la communication du Conseil d'Etat de ce mois, nous nous enfermerions dans l'antithèse d'une démarche participative ouverte. Une démarche sans aucune légitimité réelle des personnes invitées aux tables rondes, sans réelles structures, sans réelle valeur officielle. C'est le Conseil d'Etat qui décide seul dans son coin qui il invite.

A l'instar de ce qui a été mis en place en matière de subventions, nous ne pouvons que constater à la suite des réponses apportées par le chef de département ce matin le manque de transparence quant à l'organisation de ces tables rondes et qu'aucun critère n'est réellement défini. Le département fait cavalier seul dans ce domaine et conduit comme bon lui semble cette politique alors que le Grand Conseil avait donné certaines lignes directrices mais peut-être faudra-t-il nous rendre à la cérémonie d'ouverture du NIFFF pour enfin connaître les critères ? Le seul critère évoqué jusqu'ici est le fait d'avoir reçu une subvention. Mais ne travaille-t-on pas en circuit fermé en procédant ainsi ?

Nous nous étonnons, par ailleurs, du timing de la communication. Pourquoi ne pas avoir communiqué dès le début du processus ? Ou pourquoi ne pas avoir attendu la session du jour pour nous informer de la volonté du Conseil d'Etat de tenir des assises.

La réponse apportée par le Conseil d'Etat nous surprend enfin s'agissant du terme de toilettage. La motion acceptée par le Grand Conseil va pourtant bien au-delà d'un simple toilettage. Et pourquoi organiser un tel processus pour un simple toilettage ? Nous y voyons une maladresse de la part de Conseil d'Etat. Nous espérons que le Conseil d'Etat entreprenne plus qu'un simple toilettage. Nous sommes convaincus qu'une réelle réflexion de fond doit être menée.

Ceci ne pourra se faire qu'en réunissant les acteurs culturels au début du processus et c'est pourquoi nous encourageons notre hémicycle à soutenir notre proposition. » •

La recommandation amendée a été acceptée par 61 voix contre 51.

Interpellation du groupe socialiste

[Changement de gérant de la Cité des étudiants : quels avantages à détruire un modèle envié de tous ? \(17.121\)](#)

Le chef du groupe socialiste Baptiste Hurni a développé oralement l'interpellation.



« [...] Même dans cet hémicycle, plus habitué à raisonner aux échecs de notre canton qu'à vibrer de ses réussites, il est permis, parfois, de raconter quelques succès cantonaux.

Les étudiants neuchâtelois critiquaient depuis le début des années 2000 la gestion de la Cité Universitaire devenue depuis Cité des étudiants. Le gestionnaire de l'époque assurait que les loyers devaient augmenter substantiellement car ceux-ci ne permettaient pas de dégager une rentabilité suffisante et les étudiants avaient l'outrecuidance de non-seulement s'opposer systématiquement à toutes hausses de loyer mais en plus, de le faire avec une réussite tout aussi systématique.

Agacé par l'impertinence de la jeunesse neuchâteloise, le Conseil d'Etat d'alors décidait en 2006 de lui confier la gestion des logements, par confiance en sa capacité selon la version officielle, pour clouer le bec des turbulents devant leur échec programmé selon la version officieuse.

Ne voulant prendre aucun risque, - puisque la FEN existe *ex lege* et engage, *in fine*, la responsabilité de l'UniNE - l'Etat exigeait que les étudiants créassent une société anonyme. Cette concession fût faite, grâce au bénéfice de feu la fête de l'uni pour constituer le capital, mais les étudiants choisirent de fonder une SA dans un but non-lucratif.

Ainsi naquit Alfen SA.

La suite de l'histoire est plus connue.

Alfen SA parvint, pendant plus de 10 ans, à ne jamais augmenter les loyers de la Cité des étudiants à l'exception des charges qui sont facturées au prix coûtant.

Alfen SA acheta aussi et rénova la Tour des Cadolles – sans recours à un financement public direct, mais uniquement par une garantie publique –augmentant ainsi l'offre rachitique en matière de logements étudiants ; tâche dont l'Etat ne s'était plus préoccupé depuis la construction de la cité des étudiants – ou plutôt de la moitié de celle-ci puisque le projet initial prévoyait deux tours, la deuxième ayant été étêtée par le sabre budgétaire dans les années 70, preuve s'il en fallait une que malheureusement l'histoire de notre canton est trop souvent faite de problèmes financiers.

Alfen SA a aussi envisagé le campus étudiant neuchâtelois d'une manière cantonale en achetant et rénovant partiellement un immeuble à la Chaux-de-Fonds et finalement, Alfen SA a été reconnue par l'ARMOUP maître d'œuvre d'utilité publique.

Voici quelques exemples de ce qui semblait être une *success story* en terre neuchâteloise d'une société quasiment autonome, vantée et enviée de nos voisins, puisque ce modèle permettait à un acteur privé de se substituer dans l'intérêt commun à une tâche étatique intimement liée à la présence de hautes écoles en terres neuchâteloises.

Mais Monsieur le Docteur Jurt nous l'a dit hier : le canton de Neuchâtel préfère les Belles-Lettres aux chiffres. Nous irons quant à nous plus loin : les Autorités de ce canton n'aiment pas seulement les Belles-Lettres : elles aiment les tragédies grecques.

En effet, le Conseil d'Etat publiait le 18 mai 2017 un communiqué de presse sibyllin qui expliquait, en bref, qu'à la suite d'une soumission à un marché public, c'est la société vaudoise Facilitim Sàrl – société



très proche de Domicim SA – qui avait obtenu le mandat de gestion de la cité des étudiants, réduisant ainsi peu ou prou à néant le modèle neuchâtelois que nous venons de décrire.

Dès lors, la décision du Conseil d'Etat interpelle le groupe socialiste qui se pose les nombreuses questions développées par écrit – nous ne vous ferons pas l'affront de les relire - mais qui désire en détailler et en développer quelques-unes.

1. Au sujet de la communication de la décision à Alfén SA, nous espérons vivement que le Conseil d'Etat a fait preuve de la bienséance minimale, qui veut qu'un partenaire historique soit informé avant que l'Etat ne communique et surtout qu'il lui soit proposé de se joindre à la communication.
2. Au sujet du respect de la LFinEC, nous nous demandons aussi si d'autres mandats n'y sont pas conformes et si une analyse systématique de tous les contrats a été faite ou si, au contraire, c'est de façon exceptionnelle et ciblée que le mandat dont nous discutons a fait l'objet d'une analyse
3. D'une manière générale, comment le Conseil d'Etat estime-t-il le risque systémique de sa décision ? Nous parlions dans l'interpellation d'une garantie de 400'000.- de l'Etat en faveur d'Alfén SA. Or, les comptes 2016, que nous avons accepté hier, nous enseignent en p. 235 qu'il s'agit d'un engagement à CHF 4'740'000.- . A quoi cet engagement correspond-il ? A qui l'Etat devra-t-il le payer en cas de faillite d'Alfén SA ? D'autres acteurs publics pourraient-ils pâtir de cette décision d'un point de vue financier ? Enfin, l'économie supposée réalisée par l'attribution du marché public à Facilitim Sàrl permet-elle à tout le moins de compenser cette hypothétique perte ?
4. Combien d'emplois pourraient-ils disparaître suite à la décision du Conseil d'Etat en considérant que tous les sous-traitants d'Alfén SA sont d'après nos informations dans le canton, notamment Alfaset, fondation bien connue dans ce parlement, pour le blanchissage ?
5. Quelle politique le Conseil d'Etat entend-il mener pour améliorer l'offre en logement étudiant et comment entend-il développer cette offre à un prix accessible si Alfén SA devait terminer ses activités ?

Pour conclure, nous nous interrogeons sur les raisons profondes de ce qui est d'ores et déjà un gâchis entériné et, excusez-nous du terme, mais après tout le général De Gaulle l'utilisait aussi, la chienlit programmée ? La décision du Conseil d'Etat poursuit-elle vraiment un but politique étudié et rationnel ? »

Le Conseil d'Etat répondra à l'interpellation lors de la prochaine session du Grand Conseil.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 28 juin 2017.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.